

VALIDATION D'ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (V.A.E)

Métiers de la sécurité



AFSP

AZUR | FORMATION | SÉCURITÉ | PRÉVENTION

Qu'est-ce qu'une V.A.E ?

DÉFINITION

La validation des acquis de l'expérience est un droit individuel inscrit à la fois dans le Code du travail et dans le Code de l'éducation :

- "toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification."

A qui s'adresse la V.A.E ?

Elle s'adresse ainsi à toute personne qui souhaite faire reconnaître ses acquis professionnels par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

La VAE est ouverte à tous : il n'y a aucun critère d'âge, de statut (salarié, artisan, bénévole, travailleur indépendant, intérimaire, etc) ou encore de niveau de formation requis. La seule condition est de justifier d'une année au minimum d'expérience professionnelle présentant un lien direct avec le contenu et le niveau du diplôme visé

Pourquoi réaliser une V.A.E ?

Réaliser une V.A.E, peut avoir différents objectifs :

- Sécuriser son parcours professionnel,
- Développer son employabilité,
- Donner un nouvel élan à sa carrière (changement de poste...),
- Valoriser l'estime de soi ...

Diagnostiquer mon parcours

L'intérêt du diagnostic est primordial dans votre démarche, car il permet de préparer votre projet :

- Puis-je accéder à tous les diplômes ?
- Ai-je suffisamment d'années d'expérience ? (minimum 1 an)
- A quel niveau de diplôme puis-je prétendre ?
- Mes activités professionnelles correspondent-elles avec les composantes du diplôme visé ?

Puis-je accéder à tous les diplômes ?

Seules les certifications (diplôme de l'Éducation nationale, titre professionnel, CQP) à visée professionnelle sont accessibles par la VAE. ([Voir le site du RNCP](#))

Ai-je suffisamment d'années d'expérience ?

La réglementation V.A.E explique qu'il faut justifier d'une année d'activité professionnelle (en continue, en discontinue, PMSMP, temps partiel, bénévolat, stages...)

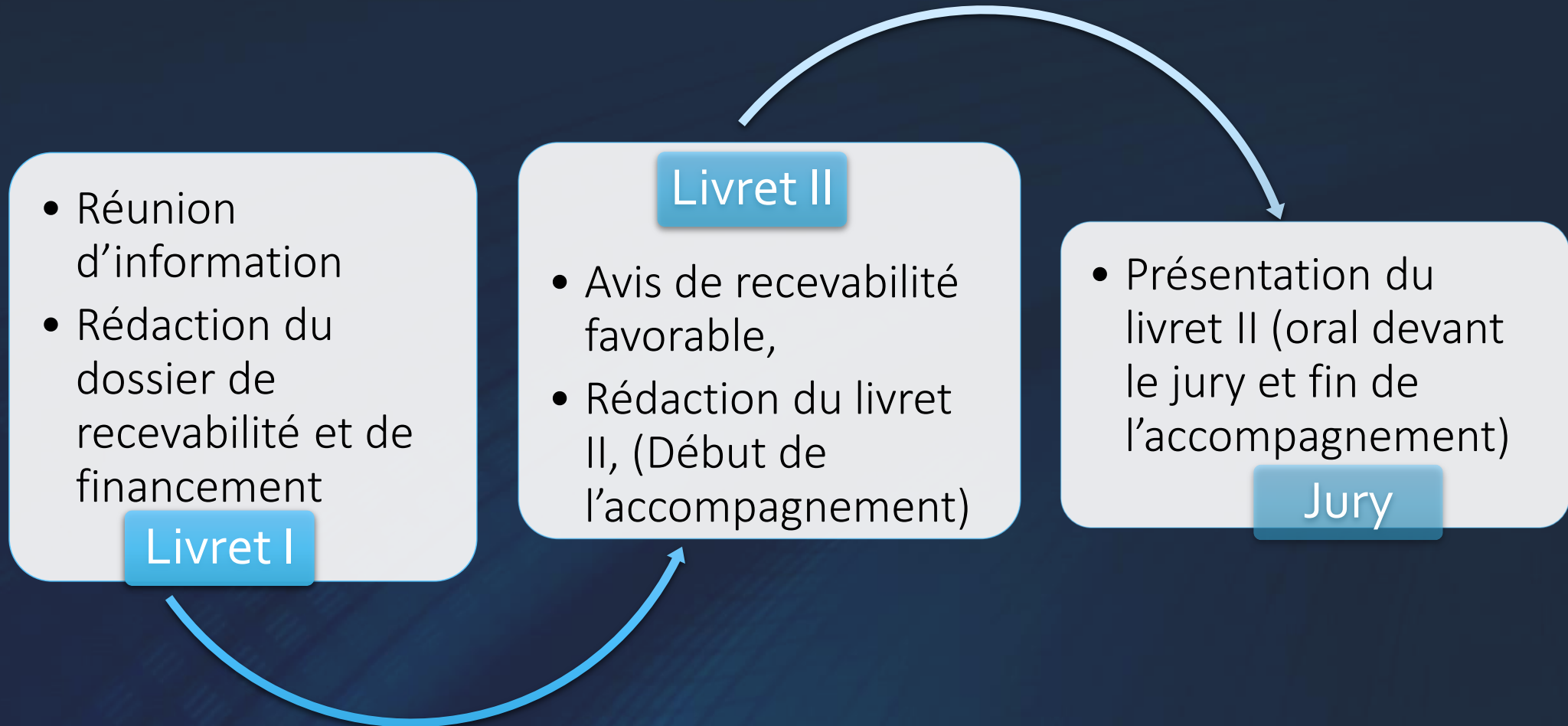
Mes activités professionnelles correspondent-elles avec les composantes du diplôme visé ?

Ce sera le travail d'identification (diagnostic) que vous aurez à réaliser avec votre conseiller V.A.E pour la demande de recevabilité. (Livret I)

A quel niveau de diplôme puis-je prétendre ?

Cela dépend du lien entre les niveaux de responsabilités exercés et les composantes du diplôme visé. (En fonction niveau IV, etc...)

Itinéraire de ma V.A.E



L'accompagnement de mon projet V.A.E

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a instauré le droit pour toute personne dont la candidature a été déclarée recevable de bénéficier d'un accompagnement pour préparer son dossier de VAE et son entretien devant le jury.

Art. R. 6423-2.

L'accompagnement débute dès que le dossier de demande de validation a été déclaré recevable et prend fin à la date d'évaluation par le jury.

Comment financer ma V.A.E ?

Pour les salariés :

- Plan de développement des compétences de l'entreprise,
- Compte personnel de formation CPF,
- Congé V.A.E.

Pour les demandeurs d'emploi :

- Conseil Régional,
- Pôle emploi, (KAIROS-A.I.F)
- Compte personnel de formation CPF.

Qui sommes nous ?

Créer en 2020, nous sommes spécialisés dans 3 grands domaines de la sécurité.

La sécurité incendie

- Formations initiales, R.E.C, R.A.N, « SSIAP » 1, 2 et 3,
- Formation « Equipier de Première Intervention »,
- Formation « Evacuation d'un établissement »,
- Exercice d'Evacuation,
- Audit/Diagnostic de « sécurité incendie ».

LA SECURITE PRIVEE

- C.Q.P / A.P.S, Titre RNC,
- Audit/Diagnostic de sécurité.

LA SECURITE AU TRAVAIL

- Formation « Gestes et Postures »,
- Audit/Diagnostic « Santé et Sécurité de l'Homme au Travail »,
- Formation « Sauveteur Secouriste du Travail ».

Comment suis-je accompagné (e) ?

Nous vous proposons 2 parcours:

Parcours 1 (7h)

Accompagnement à la rédaction du livret 2, et préparation à l'oral en option « e-learning » ou « blended learning ».

Parcours 2 (10h30h)

Accompagnement à la rédaction du livret 2, préparation à l'oral et nouvel accompagnement en cas de validation partielle (uniquement) en option « e-learning » ou « blended learning ».

Qui m'accompagne dans mon projet ?

Votre conseiller /accompagnateur V.A.E, vous est dédié pour toute la durée de votre parcours.

Son rôle consistera à vous aider pour :

- Décrire vos activités,
- Identifier/analyser les spécificités des situations de travail rencontrées,
- Examiner le travail réel en lien avec le diplôme visé,
- Prendre du recul par rapport à vos différentes expériences,
- Structurer et organiser une pensée, (important pour l'oral)
- Structurer et organiser l'écrit.

A l'inverse de la réunion d'information, l'accompagnement est individualisé.

Vous avez la possibilité d'être accompagné, en **présentiel**, en **e-learning** ou en **blended-learning** sur les 2 parcours que nous vous proposons.

Les accompagnements inclus l'aide à la constitution du dossier de financement.

Une question ?

Contactez-nous sans engagement ...

